Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260629-2026_06_22-DE

Délibération n°2026-06-22

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
25/06/2026
Date d'affichage :
25/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 29 juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

**Etaient également présents :**
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL

**Secrétaire de séance :** Marie BERTHET

## OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Conformément aux dispositions de la loi du 25 novembre 2021 relative à la sécurité civile et au volontariat des sapeurs-pompiers, chaque commune doit désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil municipal lorsqu'aucun adjoint n'est spécifiquement chargé de ces questions.
Ce correspondant a pour mission, sous l'autorité du maire, de contribuer à l'information et à la sensibilisation de la population aux risques majeurs, de participer aux actions de prévention et de sécurité civile, ainsi qu'à la mise en œuvre des obligations communales en matière de défense extérieure contre l'incendie.
Le conseil municipal doit donc procéder à cette désignation afin de satisfaire aux obligations réglementaires.
Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de désigner M. Bertrand LECOLLINET comme correspondant incendie et secours de la commune de Saint-Julien
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Marie BERTHET